

CQP TAVA : TECHNICIEN APRES-VENTE AUTOMOBILE

ENREGISTREMENT AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

CODE RNCP	NIVEAU	ENREGISTREMENT	ÉTAT DE LA FICHE
RNCP40839	Niveau 4	valable jusqu'au 25/06/2030	Publiée
Certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse · Intitulé officiel : Technicien après-vente automobile			

» Le diplôme

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est élaboré par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier et est reconnu par les professionnels de l'automobile.

- un CAP Maintenance des Véhicules Automobiles (MVA), ou
- un Bac Professionnel Maintenance des Véhicules Automobiles, ou un diplôme de niveau équivalent dans le domaine.

» Modalités d'examen

Le CQP s'obtient par la validation de 5 blocs de compétences, évalués à travers des mises en situation professionnelle réalisées en cours et en fin de formation. La certification est prononcée par un jury paritaire de la branche (représentant des employeurs, représentant des salariés et formateur). Le CQP peut être obtenu dans sa totalité ou progressivement, par validation d'un ou de plusieurs blocs de compétences.

» Les objectifs de la formation

Le technicien après-vente automobile est un professionnel qualifié, capable de diagnostiquer et de remettre en état les systèmes du véhicule (injection, dépollution, systèmes mécaniques et électroniques), d'assurer la maintenance et de conseiller la clientèle dans le cadre du service après-vente.

» Perspectives professionnelles

Entrée dans la vie active : le titulaire d'un CQP TAVA pourra exercer son emploi dans tous les ateliers de réparation de mécanique automobile.

» Secteurs d'activité

L'activité du titulaire de ce CQP TAVA s'exerce :

- Dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs (succursales, concessionnaires, agents) ;
- Dans les entreprises qui traitent des véhicules toutes marques.

» Méthodes et moyens pédagogiques

La formation alterne des apports théoriques en présentiel et des travaux pratiques sur des plateaux techniques équipés. Les apprenants bénéficient de ressources et d'outils numériques en ligne, d'un suivi individualisé et d'un livret de suivi, encadrés par une équipe de formateurs professionnels.

» Déroulement de la formation

La formation s'organise selon le principe de l'alternance entre des périodes en entreprise et des périodes en CFA.

Rythme d'alternance : 3 jours en entreprise / 2 jours en formation au CFA. L'effectif moyen par groupe/classe varie entre 6 et 12 apprenants.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail associant des périodes en centre de formation (2 jours par semaine au CFA sur 2 ans, soit 960 heures) et des périodes en entreprise.

» Modalités d'évaluation

Les candidats sont évalués tout au long de leur formation par leurs formateurs ; deux conseils de classe sont organisés par an.

Les candidats peuvent être dispensés de certaines matières en fonction des notes déjà obtenues à des examens de niveau équivalent ou supérieur.

Le diplôme peut également s'obtenir progressivement par la validation d'un ou de plusieurs blocs de compétences.

» Conditions légales

Avoir entre 16 et 25 ans (ou relever d'un public éligible au contrat de professionnalisation),

Avoir signé un contrat de professionnalisation avec une entreprise avant l'entrée en formation (c'est obligatoire pour démarrer), la formation est gratuite pour l'apprenant car financée par l'OPCO.

» Coût de formation

La formation est gratuite, prise en charge par les OPCO. Les stagiaires sous contrat d'apprentissage seront dotés d'un premier équipement d'une hauteur de 500 € maximum, variable en fonction des derniers décrets.

» Modalités d'inscription au CFA

- Le contrat doit obligatoirement commencer avant l'entrée au centre de formation ;
- Les inscriptions sont donc fermées au départ de la formation au CFA ;
- Le contrat peut commencer au maximum 3 mois avant le début de la formation au centre de formation.
- Le dossier de pré-inscription est disponible sur le site : www.cfaestloiret.com du CFA EST LOIRET.
- Le dossier d'inscription est fourni dès réception du contrat de professionnalisation au CFA.

» Délai d'accès

Les entrées ont lieu en début de cycle, dans la limite des places disponibles. Le contrat de professionnalisation peut être signé jusqu'à trois mois avant le démarrage ; le délai entre la demande et l'entrée effective dépend de la signature de ce contrat avec une entreprise, le CFA accompagnant les candidats dans leur recherche.

» Pré-requis

Titulaires d'un CAP ou d'un niveau Bac professionnel maintenance des véhicules automobiles ou diplôme de niveau équivalent.

» Note enseignement professionnel

Attestation fluides frigorigènes (climatisation) : la formation prépare à la manipulation des fluides frigorigènes. L'attestation d'aptitude réglementaire (catégorie 5) est délivrée par un organisme évaluateur habilité ; les titulaires du CQP peuvent en faire la demande selon les conditions prévues par l'avis du 6 février 2024.

» Poursuite d'études envisageable

À l'issue du CQP TAVA, l'apprenant peut poursuivre vers le TFP / CQP Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA) (niveau supérieur, RNCP36886), ou évoluer vers des fonctions de réceptionnaire après-vente ou de chef d'équipe atelier.

» Blocs de compétences (RNCP40839)

Enseignement général

RNCP40839BC04 Diagnostic et remise en conformité des composants de la chaîne de traction d'un VE/VH

Enseignement professionnel

RNCP40839BC01 Diagnostic et remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel)

RNCP40839BC02 Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique/ multiplexée

RNCP40839BC03 Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques

» Répartition horaire · 960h sur 2 ans

100%

■ Enseignement professionnel

Enseignement professionnel — détail

BC1- Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépolluti...		17%
BC2- Diagnostic des systèmes d'injection et dépollution essence /diesel		28%
BC3- Diagnostic et remise en état des systèmes d'injection électronique...		30%
BC4- Diagnostic des systèmes mécaniques		9%
BC5- Maintenance des systèmes mécanique		10%
préparation à l'entretien		1%
régulation pédagogique		4%
temps d'épreuve		1%

Accessibilité aux personnes en situation de handicap — Le CFA Est Loiret accueille les personnes en situation de handicap : ses locaux sont accessibles et les modalités de formation peuvent être adaptées. Nos référentes handicap, réparties sur les deux sites, vous accompagnent dans la construction du parcours et la mise en place des aménagements nécessaires. Contact : 02 38 98 05 92 · handicap@cfa-montargis.com

Indicateurs de résultats — Les taux d'insertion dans l'emploi, de poursuite d'études et de rupture de nos formations en apprentissage sont publiés par le ministère de l'Éducation nationale sur [InserJeunes : inserjeunes.education.gouv.fr](https://inserjeunes.education.gouv.fr)

Renseignements au 02 38 98 05 92



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

CFA EST LOIRET

3 rue Cyrille Robert · BP 30723 · 45207 Montargis cedex
Tél. 02 38 98 05 92
standard@cfa-montargis.com
www.cfa-montargis.com

Fiche générée le 21/07/2026
Données RNCP à jour
source France Compétences

» Exemples de travaux confiés en entreprise

Réaliser la maintenance préventive et corrective des véhicules (moteurs thermiques et périphériques, ensembles mécaniques) ;
Diagnostiquer et remettre en état les systèmes d'injection essence et diesel ainsi que les systèmes de dépollution ;
Diagnostiquer les systèmes à gestion électronique et multiplexée (systèmes de confort, de sécurité et de fonctionnement du véhicule) ;
Diagnostiquer et intervenir sur les systèmes mécaniques (freinage, climatisation, transmission...) ;
Effectuer les contrôles, réglages, mesures et essais nécessaires ;
Poser des accessoires et équipements ;
Organiser la maintenance et conseiller la clientèle sur l'entretien du véhicule.

» Mention contrat pro / CPF

Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (demandeur d'emploi ou jeunes adultes de plus de 26 ans) ou par la mobilisation du CPF (Compte personnel de formation).